



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

Examen global à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale par la présente le rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément aux résolutions 59/142 et 59/143 de l'Assemblée générale.

* A/60/150.

** La soumission du présent rapport a été retardée en raison de l'ajout d'une annexe présentant le résumé du rapport établi par la Fundación Cultural de Paz sur la contribution des organisations de la société civile à la mi-parcours de la Décennie.



Examen global à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010

Résumé

Le présent rapport, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), rend compte de l'examen global à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, et des éléments concernant l'application des résolutions 59/142 et 59/143 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 2004, ayant respectivement trait à la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses et à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Il passe en revue l'action menée dans ces domaines par les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les commissions nationales pour l'UNESCO, y compris les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les besoins recensés, et présente des recommandations pour maintenir la visibilité et l'élan en faveur de la culture de la paix entre la mi-parcours de la Décennie et son terme. Dans une annexe au rapport de l'UNESCO, le Secrétariat de l'ONU a rassemblé, pour information, un certain nombre de vues exprimées par les organisations de la société civile, telles que réunies par la Fundación Cultura de Paz.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	5
A. Généralités	1	5
B. Le processus d'examen global à mi-parcours	2–4	5
II. Présentation des activités menées au cours des cinq premières années de la Décennie	5–69	6
A. Système des Nations Unies	5–32	6
1. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	5–21	6
2. Organisation internationale du Travail	22–24	11
3. Organisation mondiale de la santé	25–27	12
4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	28	13
5. Université pour la paix	29–31	14
6. Université des Nations Unies	32	14
B. Niveau national	33–59	15
1. Organismes d'exécution	35	15
2. Principaux domaines d'action	36–50	15
Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation	36–38	15
Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable	39	16
Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme et à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes	40–42	16
Mesures visant à favoriser la participation démocratique	43	17
Mesures visant à faire avancer la compréhension, la tolérance et la solidarité	44–45	17
Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances	46–48	17
Actions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales	49–50	18
3. Progrès réalisés	51–54	18
4. Obstacles à surmonter et besoins à satisfaire	55–59	19
C. Organisations non gouvernementales internationales	60–69	19
1. Progrès accomplis	66	20
2. Obstacles et besoins recensés	67–69	20

III. Conclusions et recommandations	70	21
Annexe		
Résumé du rapport de la fondation Cultura de Paz sur la contribution des organisations de la société civile à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010		22

I. Introduction

A. Généralités

1. En 2005, la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, est entrée dans sa cinquième année. Conformément au Programme d'action de la Décennie et en application des résolutions 55/47 et 59/143 de l'Assemblée générale, respectivement en date des 29 novembre 2000 et 15 décembre 2004, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a entrepris un examen global à mi-parcours des progrès accomplis durant les cinq premières années de la Décennie sur la voie de la réalisation des objectifs convenus. Les conclusions de cet examen sont exposées dans le présent rapport, qui a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 55/47 de l'Assemblée générale, tient compte de tous les éléments connus sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action aux niveaux international, régional, national et local, ainsi que de la célébration de la Décennie à sa mi-parcours, et recommande des mesures à prendre pendant les cinq années restantes.

B. Le processus d'examen global à mi-parcours

2. En décembre 2004, l'UNESCO a lancé une enquête mondiale sur une culture de la paix, sous forme de deux questionnaires adressés respectivement aux commissions nationales pour l'UNESCO et aux autres intervenants principaux, dont les organisations internationales et nationales de la société civile. De plus, une lettre demandant des informations en vue de l'établissement du présent rapport a été adressée à 14 chargés de liaison dans les organismes et institutions des Nations Unies. L'enquête avait pour buts de recenser les activités mises en place conformément aux objectifs de la Décennie et de demander aux principaux intervenants de faire part des progrès accomplis, des obstacles au développement d'une culture de la paix et des recommandations concernant les années restantes de la Décennie. Au 30 juin 2005, on recensait 110 réponses aux questionnaires.

3. Sur ces 110 réponses, 79 provenaient d'organisations de la société civile actives aux niveaux local, national ou international, 26 de commissions nationales pour l'UNESCO et 5 d'organismes et institutions des Nations Unies.

4. Le présent rapport passe en revue les nombreuses activités menées actuellement dans le monde en faveur d'une culture de la paix, sans toutefois entrer dans le détail, car telle n'est pas sa vocation. Certaines institutions associées à des activités en faveur d'une culture de la paix n'ont pas pris part à l'examen, mais on trouvera sur le site Web consacré par l'UNESCO à la culture de la paix, à l'adresse suivante : <http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_survey.htm>, des informations sur les activités qu'elles ont menées.

II. Présentation des activités menées au cours des cinq premières années de la Décennie

A. Système des Nations Unies

1. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

5. Dans le cadre de la Décennie, l'UNESCO est chargée de coordonner et de mettre directement en œuvre les activités ayant trait à ses domaines de compétence, telles qu'énoncées dans le Programme d'action de la Décennie. En sa qualité de coordonnateur, l'Organisation a pour mission de poursuivre une campagne mondiale de sensibilisation du public et de promouvoir et diffuser l'information sur les différentes activités entreprises par les parties prenantes à la réalisation des objectifs de la Décennie. L'UNESCO a lancé une campagne de sensibilisation du public au début de la Décennie, sous la forme du Manifeste 2000, signé par 75 845 317 personnes (ce qui représente plus de 1 % de la population mondiale) à l'heure de l'établissement du présent rapport. Un site Web interactif a été créé au cours de l'Année internationale de la culture de la paix, en 2000, grâce auquel tous les intervenants intéressés qui agissent en faveur d'une culture de la paix peuvent diffuser l'information sur les activités qu'ils mènent (manifestations, projets à long terme), afin de favoriser l'échange d'informations, les contacts et les partenariats en faveur de la Décennie. À ce jour, 1 181 organisations mondiales, régionales et nationales ont publié sur ce site des informations concernant leurs activités, à savoir 1 332 manifestations et 252 projets à moyen ou long terme, mis sur pied un peu partout dans le monde.

6. En outre, en coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO, l'UNESCO a lancé en décembre 2002 un projet intitulé « Patrimoine culturel pour une culture de la paix », qui avait pour but d'élire un monument ou un symbole du patrimoine local susceptible de véhiculer le dialogue, la paix et la réconciliation, et promouvoir ainsi une appropriation de la culture de la paix par la population locale et le public en général. Plus de 300 organisations non gouvernementales qui entretiennent des contacts officiels avec l'UNESCO ont été invitées à participer à l'initiative. Les résultats de la campagne ont été présentés en novembre 2004, lors d'une réunion d'organisations non gouvernementales ayant des liens officiels avec l'UNESCO.

7. En tant que responsable de la mise en œuvre, l'UNESCO a répondu aux attentes de la Décennie dans ses domaines de compétence, à savoir l'éducation, la culture, les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines et la communication et l'information.

8. En matière d'éducation, l'Organisation a axé ses activités sur l'éducation en faveur de la paix, les droits de l'homme et la diversité linguistique. Dans ce contexte, les travaux du secteur Éducation de l'UNESCO ont consisté à mettre au point des plans et programmes nationaux pour l'éducation sur les droits de l'homme au moyen de projets nationaux et sous-régionaux. L'objectif principal était d'aider les États membres à modifier leur législation et leur pratique en matière de politiques d'éducation, afin de garantir que les principes tels que les droits de l'homme, la paix, la participation démocratique, la tolérance, la non-violence et la compréhension entre cultures étaient bien intégrés dans les programmes scolaires et que les méthodes d'enseignements correspondantes étaient conformes à

l'apprentissage de ces principes (compte tenu du contexte socioculturel propre à chaque pays). En outre, le secteur Éducation a aidé les États membres à mettre au point des systèmes éducatifs permettant de promouvoir l'adoption de valeurs, de comportements et de compétences favorables au développement humain équitable. L'UNESCO est aussi responsable de la création et de la surveillance d'instruments normatifs internationaux sur l'éducation en matière de droits de l'homme, à savoir la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de 1974, et la Déclaration et le Cadre d'action intégré sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, de 1995. L'UNESCO a dégagé et évalué les grandes tendances et l'évolution des politiques en matière d'éducation sur la paix, les droits de l'homme et la démocratie dans les systèmes éducatifs nationaux et hors du cadre scolaire traditionnel, sur la base des éléments communiqués par les États membres. Elle a aussi coopéré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le cadre d'un programme d'éducation sur la paix destiné aux pays en situation d'urgence. Ce programme prévoyait la mise au point de manuels scolaires et autres supports pédagogiques axés sur le développement de sociétés apprenantes qui placent la paix, les droits de l'homme et la tolérance au cœur des programmes scolaires. Le but ultime est de donner aux pays les moyens de mettre au point de façon prolongée des manuels scolaires et autres supports pédagogiques de grande qualité qui intègrent les valeurs universellement partagées, adaptées aux spécificités du pays. Pour aider les États membres sur le plan technique, l'UNESCO a produit et diffusé des supports éducatifs sur la paix, les droits de l'homme et la diversité linguistique. De plus, elle a créé ou parrainé plusieurs réseaux de promotion de l'éducation en faveur d'une culture de la paix (Système des écoles associées, Réseau de chaires UNESCO, Réseau d'institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme, Réseau électronique sur l'éducation aux droits de l'homme en Amérique latine, notamment).

9. Dans le domaine de la culture, les activités menées visaient à promouvoir les principes et le plan d'action arrêtés dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, que l'UNESCO a adoptée à la trente et unième session de sa Conférence générale, en 2001. L'Organisation souhaitait promouvoir la diversité culturelle et encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations, meilleurs garants du développement et de la paix. Elle a aidé pour cela les États membres à mettre au point des politiques pluralistes favorisant l'association et la participation de tous les citoyens, et s'est surtout efforcée de créer des possibilités de dialoguer, grâce aux initiatives suivantes :

- a) Mise au point d'outils pédagogiques pour les États membres, visant à lutter contre les stéréotypes et les préjugés;
- b) Action de sensibilisation et d'approfondissement du dialogue interculturel dans différentes régions (Asie centrale, monde arabe et région méditerranéenne, par exemple) menée auprès du grand public et du monde universitaire;
- c) Élaboration de méthodologies inspirées des bonnes pratiques en matière de pluralisme culturel, recensées grâce à des projets pilotes et validées aux échelons national et local;

d) Constitution de réseaux régionaux pour l'apprentissage mutuel et le partage des pratiques culturelles.

10. Une composante spécifique des travaux de l'UNESCO a trait à l'article 4 de sa Déclaration universelle sur la diversité culturelle, qui prévoit l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Dans ce domaine, l'UNESCO a entrepris de recenser les ressources culturelles et les pratiques optimales en rapport avec le pluralisme culturel, initiative qui a permis de mettre au point une méthodologie correspondante, utilisée pour former les populations autochtones. En outre, l'Organisation a aidé ces populations en organisant des ateliers sur le droit international relatif aux droits de l'homme ayant trait aux populations autochtones et aux minorités, en diffusant des documents sur les cultures autochtones, et en renforçant les capacités de communication des populations autochtones, grâce aux technologies de l'information et des communications, afin de promouvoir le dialogue interculturel, la diversité et l'expression culturelle locale.

11. Dans le domaine de la communication, l'UNESCO a axé l'action qu'elle a menée dans le cadre de la Décennie sur le soutien aux médias indépendants dans les zones de conflit et sur le recours aux technologies de l'information et des communications comme outils de promotion du dialogue interculturel. Consciente des effets dévastateurs de la propagande en faveur de la guerre et de la haine dans les zones de conflit et de tensions, l'Organisation s'est associée aux organismes des Nations Unies et à des organisations internationales de médias professionnels pour soutenir les médias locaux indépendants, non liés aux adversaires en présence. Les activités menées par l'UNESCO dans ce domaine ont consisté à :

a) Créer des stations radio locales indépendantes, et les rendre opérationnelles;

b) Mettre sur pied des réseaux de diffusion pour la presse écrite;

c) Mettre au point des banques de programmes permettant d'échanger l'information et les programmes;

d) Former les journalistes et les professionnels des médias aux techniques du reportage non partisan et indépendant;

e) Organiser de nouveaux centres de presse pour les journalistes et des réseaux d'échange et de coopération entre journalistes de groupes opposés;

f) Aider à réunir les conditions nécessaires à l'indépendance des médias, en conseillant les autorités nationales et internationales qui cherchent à rendre leur législation relative aux médias conforme aux principes reconnus partout dans le monde de la liberté d'expression, de la paix et de la tolérance;

g) Soutenir les réseaux de professionnels des médias déterminés à promouvoir la paix et la tolérance, tels que le *Red Latinoamericana de Radios para una Cultura de Paz* (réseau latino-américain de radios favorables à une culture de la paix) ou encore le Forum de médias israélo-palestiniens.

12. Parallèlement, l'UNESCO a intensifié son action visant à promouvoir la participation active des jeunes au dialogue interculturel en faveur de la paix grâce à des projets tels que celui intitulé « Reel Intercultural Dialogue: a youthful take on

humanity and conflict – projecting the need for peace », lancé en 2002 pour offrir aux écoles de cinéma et de télévision la possibilité de faire produire par leurs étudiants les plus brillants des films ou émissions pour la jeunesse présentant les questions mondiales selon une perspective locale. Il en est résulté cinq courts-métrages de fiction sur le dialogue interculturel, produits par l'UNESCO en collaboration avec des écoles de cinéma et de télévision du Burkina Faso, d'Inde, d'Israël, du Mexique et de Roumanie, qui ont été diffusés à la télévision un peu partout dans le monde et projetés dans le cadre de divers festivals internationaux de cinéma. Pour améliorer le dialogue et la compréhension mutuelle grâce aux technologies de l'information et des communications qui favorisent la « réunion des esprits », un certain nombre d'activités axées sur le développement de la capacité à promouvoir le dialogue, l'approfondissement du respect des valeurs humaines chez les dirigeants d'associations de jeunes et la mise au point et la diffusion de méthodologies pour le règlement des conflits et l'éducation en faveur de la paix ont été mises en œuvre dans le cadre d'INFOJEUNESSE, réseau d'information mondial sur les questions ayant trait à la jeunesse.

13. Dans le domaine des sciences sociales et humaines, l'UNESCO a conçu un cadre éthique, normatif et éducatif pour la promotion de la sécurité humaine au niveau régional. Depuis 2001, des réunions régionales se sont tenues en Afrique, en Amérique latine et en Asie de l'Est pour évaluer les besoins et arrêter des plans d'action spécifiques sur la sécurité humaine. De plus, une réunion internationale a été organisée en 2003 pour dresser un inventaire de la violence et de ses causes. Elle a abouti au lancement d'une série de publications sur les diverses formes de violence, visant à conceptualiser les différents types de comportement violent et à proposer diverses pratiques optimales et directives permettant d'y remédier. La Déclaration et le Programme d'action de Durban (2001) ont offert un cadre nouveau, plus concret, pour les activités de l'UNESCO dans ce domaine. Ce cadre est inscrit dans la nouvelle Stratégie intégrée pour la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa trente-deuxième session, en 2003. La Stratégie est fondée sur diverses études thématiques et sur une série de consultations régionales. Consciente de ce que l'intolérance peut prendre un grand nombre de formes différentes et peut varier d'une région à l'autre, l'UNESCO a choisi d'adapter sa Stratégie intégrée aux besoins de chaque région. Ainsi une coalition internationale des villes contre le racisme, réseau créé par l'UNESCO et constitué essentiellement au niveau régional, vise à mettre au point et à promouvoir des politiques et des messages luttant contre les pratiques racistes et discriminatoires aux niveaux local et municipal.

14. En matière de sciences naturelles, l'UNESCO a continué de faire valoir la nécessité d'un partage éthique et durable des ressources. Pour cela, il a poursuivi ses programmes en faveur de la science, de l'environnement et du développement durable, qui visent à améliorer la sécurité humaine grâce à une meilleure gestion de l'environnement. L'Organisation a soutenu le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en sciences et en technologies afin de permettre au plus grand nombre de participer à la société du savoir, et d'adapter les politiques scientifiques aux besoins de la société.

15. Outre ses projets sectoriels, l'UNESCO n'a cessé de promouvoir la participation des jeunes aux activités en faveur d'une culture de la paix par le renforcement des capacités de plusieurs organisations de jeunes en matière de

règlement des conflits et par l'appui aux organisations de jeunes dans leur action en faveur de la paix. Plusieurs manifestations internationales associant les jeunes et valorisant leur vision de la consolidation de la paix ont aussi été organisées. Pour ce qui est de l'action menée sur la question des femmes et de la paix, l'Organisation a aidé les États membres en renforçant la capacité des femmes à jouer un rôle de chef de file et à régler et prévenir les conflits par la non-violence, et elle a contribué à lutter contre les modes de pensée stéréotypés et les attitudes et comportements discriminatoires. Les priorités des femmes et leur vision des objectifs et démarches en termes de développement sont favorisées grâce à la plus grande participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'intervention de l'UNESCO, mais aussi grâce à des programmes et activités propres à chaque région. Il s'agit, par exemple, de projets de recherche (dans la région des Grands Lacs et dans les territoires palestiniens) menés en vue de cerner la dynamique hommes-femmes des conflits, de la consolidation de la paix et de la reconstruction; on cherche pour cela à comprendre les mécanismes par lesquels les femmes sont impliquées dans les tensions et les conflits armés dans le monde et la mesure dans laquelle elles sont touchées, et l'on encourage la participation des femmes au règlement des conflits.

16. La notion d'une culture de la paix va de pair avec le dialogue entre les civilisations. Il est admis que toutes les cultures et toutes les civilisations ont même valeur et que le dialogue doit être fondé sur les valeurs et principes éthiques partagés par tous, inhérents à la culture de la paix. On entend par là tolérance, respect d'autrui, compréhension mutuelle, respect de la diversité culturelle et adhésion à la non-violence et aux principes de la coexistence pacifique.

17. À l'heure actuelle, la mondialisation et l'apparition de nouveaux défis et de nouvelles menaces pour l'humanité ont rendu plus pressante que jamais la nécessité pour les peuples de dialoguer entre eux. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, on assiste à une interaction grandissante entre toutes les cultures, ce qui engendre l'apparition de nouvelles formes d'échange et de compréhension entre les peuples, et de possibilités inégalées de faire passer les idées. En réalité, jamais notre univers n'a été autant « connecté » : les nouvelles technologies de l'information et des communications, l'intégration croissante et les mouvements migratoires dynamiques permettent aux populations de diverses parties du monde d'apprendre les unes des autres, de faire connaître leur différence et d'échanger idées, savoirs et valeurs.

18. Cependant, alors même que la mondialisation favorise l'échange et l'interaction, on assiste à l'émergence ou à la réapparition de formes troublantes d'ignorance et de conflit. Ces nouvelles formes d'ignorance, qui transparaissent dans les malentendus, les stéréotypes et la xénophobie, révèlent une méconnaissance de la diversité culturelle. Elles témoignent aussi de l'ignorance profondément enracinée des différences sociales de plus en plus prononcées entre les continents, les régions et les pays ainsi qu'à l'intérieur des pays, et de la multiplicité des visions sur l'évolution que va suivre notre planète. Les explosions de violence et l'apparition de nouvelles sortes de conflit dans plusieurs régions du monde ont même ouvert la voie à des spéculations sur l'existence d'un « conflit des civilisations » : le monde est perçu par certains comme divisé en cultures, idéologies et croyances religieuses antagonistes, dont l'opposition va croissante.

19. L'engagement à une culture de la paix et au dialogue entre les cultures et les civilisations est aussi un engagement à lutter contre le terrorisme : la terreur s'est,

toujours et partout, nourrie des préjugés, de l'intolérance, de l'exclusion et, avant tout, du rejet de tout dialogue. C'est pourquoi, dans le contexte de la mondialisation tout particulièrement, le dialogue entre les cultures et les civilisations et la culture de la paix sont un moyen de dynamiser la paix et la sécurité et, partant, de mettre fin aux conflits, de renforcer la diversité culturelle et de progresser sur la voie du développement durable.

20. Pour cette raison, l'UNESCO continue de promouvoir à la fois la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples tant dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2002-2007 que dans son programme et son budget pour 2004-2005 et pour 2006-2007. Aux fins de mobiliser et de favoriser le dialogue entre groupes différents de la société, l'UNESCO a organisé et soutenu une série de réunions et conférences internationales dans toutes les régions du monde, dont certaines se sont déroulées dans des zones ayant un passé de conflits et de tensions. Les déclarations importantes issues de ces rencontres ont toutes souligné l'engagement en faveur des valeurs communes et universelles qui constituent la base première du dialogue entre les civilisations, à savoir la tolérance et le respect d'autrui, la préservation de la diversité culturelle, le développement durable, les pratiques démocratiques et la paix. Ces déclarations servent aussi de cadre pour la conduite d'activités pratiques qui devraient guider l'UNESCO dans son action visant à ce que le dialogue entre les cultures et les civilisations favorise la diversité et le pluralisme et serve véritablement d'instrument pour une évolution favorable.

21. En 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution capitale invitant à adopter de nouvelles perspectives pour le dialogue entre les civilisations et à intensifier les activités menées par l'Organisation, surtout aux niveaux régional et sous-régional. Dans cette même résolution, la Conférence générale a aussi exhorté les gouvernements et la société civile à assurer l'autonomisation et la pleine participation des femmes et des jeunes aux efforts visant à encourager le dialogue entre les civilisations et les cultures. En application de cette résolution et pour matérialiser par des politiques et des pratiques les décisions prises, l'UNESCO s'est engagée à mener des activités concrètes dans tous ses domaines de compétence, en privilégiant les initiatives au niveau des régions et des sous-régions, en retenant délibérément certaines questions thématiques et en associant un vaste éventail d'intervenants autres que les seuls partenaires gouvernementaux.

2. Organisation internationale du Travail (OIT)

22. L'intervention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans les domaines de la prévention et de la réadaptation des enfants touchés par la guerre, exécutée dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), constitue une partie importante de la contribution apportée par l'Organisation à une culture de la non-violence et de la paix. En octobre 2003, l'OIT-IPEC, en collaboration avec IFP (InFocus Programme)/CRISIS, programme spécial pour la réaction aux crises et la reconstruction, et avec l'appui financier du Department of Labour des États-Unis, a lancé un grand programme sous-régional intitulé « Prévention et réinsertion des enfants impliqués dans des conflits armés en Afrique centrale », auquel ont participé le Burundi, le Congo, la République démocratique du Congo et le Rwanda.

23. En ce qui concerne la prévention et la réadaptation des enfants touchés par la guerre, l'éducation est considérée comme une stratégie de sortie pour les enfants démobilisés à l'issue d'un conflit et comme une mesure préventive pour les enfants qui risquent d'être impliqués dans un conflit. On peut donner les exemples ci-après d'interventions dans ces domaines : la remise en état de bâtiments scolaires, la fourniture de matériel ou de supports pédagogiques, un appui financier pour la mise au point de programmes scolaires appropriés, le recrutement d'enseignants ou d'autres personnels requis, l'élaboration de documents de formation pédagogique et de matériels connexes en collaboration avec des organisations d'enseignants, la fourniture d'une éducation non scolaire aux enfants touchés par la guerre, et le financement des coûts directs et indirects de leur scolarisation pendant une période déterminée. Le programme, axé sur le Burundi, la Colombie, le Congo, les Philippines, la République démocratique du Congo, le Rwanda et Sri Lanka, est également appliqué en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Ouganda et en Sierra Leone.

24. En outre, l'OIT a élaboré, en partenariat avec la communauté sportive, un programme appelé Youth Sport Program, qui contribue à la réinsertion sociale des jeunes dans les pays qui sortent d'un conflit ou qui ont connu des troubles politiques. Des essais et des activités pilotes sont en cours en Albanie, en El Salvador et au Mozambique.

3. Organisation mondiale de la santé

25. Ces 10 dernières années, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est beaucoup intéressée à la lutte contre la violence, considérée comme un grave problème de santé publique. En Octobre 2002, l'OMS a publié un rapport, le premier du genre, intitulé : *Rapport mondial sur la violence et la santé*, qui montre à quel point la violence constitue un problème de santé publique à l'échelle mondiale. On y trouve aussi la description d'une stratégie préventive axée sur la santé publique et neuf recommandations de base pour le travail de l'OMS en matière de prévention de la violence. La campagne mondiale pour la prévention de la violence, lancée immédiatement après la publication du *Rapport mondial* en octobre 2002, se poursuit toujours et sert de cadre de sensibilisation et d'activités en faveur de la prévention de la violence. La campagne vise à mieux faire connaître le problème de la violence, à mettre en évidence le rôle que peut jouer la santé publique dans le traitement de ses causes et de ses conséquences, et à encourager l'adoption, à tous les échelons de la société, de mesures propres à enrayer ce problème. Suite à la publication du *Rapport mondial sur la violence et la santé*, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution WHA 56.24 dans laquelle elle appelait les États membres à promouvoir le rapport, à nommer au sein de leur ministère de la santé un coordonnateur des activités de prévention de la violence et à établir un rapport national sur la violence et sa prévention. Depuis octobre 2004 plus de 40 pays ont appliqué cette résolution. Cinq pays (Belgique, Costa Rica, Fédération de Russie, France et Jordanie) ont élaboré des rapports nationaux sur la violence et la santé et 14 autres (Afrique du Sud, Brésil, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Malaisie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède et Thaïlande) prévoient de le faire pour la période 2005-2006. Le *Rapport mondial* a suscité de nombreuses autres résolutions et engagements au niveau régional, notamment en Afrique, où les chefs d'État des pays membres de l'Union africaine ont adopté en 2003 une résolution appuyant les recommandations du *Rapport mondial sur la violence et la santé* et engageant les

membres de l'Union à mettre en place des plans d'action nationaux pour prévenir la violence et des systèmes de collecte de données sur ce fléau. La résolution de l'Union africaine demande également aux États membres de proclamer 2005 « Année africaine pour la prévention de la violence », l'objectif en étant de renforcer et de coordonner les politiques et actions dans ce domaine.

26. L'OMS s'investit aussi depuis des années dans la lutte contre la violence sexiste ou commise par un partenaire intime. Elle a lancé, en 1996, une étude multipays sur la santé des femmes et les violences familiales, pour disposer de données fiables sur les causes profondes, l'ampleur et les conséquences de la violence contre les femmes. En outre, afin de faciliter aux femmes et aux enfants victimes de violences sexuelles l'accès aux soins adéquats, l'OMS a engagé en 2001 une initiative destinée à renforcer la capacité du secteur de la santé de faire face aux violences sexuelles. Il s'agit notamment de mettre en place des directives pour la prestation de soins aux personnes ayant survécu à des sévices sexuels, et un cadre d'orientation des politiques du secteur de la santé concernant la violence sexuelle (qui sera publié en 2005). Grâce à un appui financier du Forum mondial de la recherche sur la santé, l'OMS a lancé en 2001 l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles, destinée à constituer un réseau de chercheurs, de décideurs, de militants et de donateurs expérimentés et engagés, afin que les nombreux aspects de la violence sexuelle puissent être abordés sous un angle multidisciplinaire et multiculturel. Les activités relatives à l'Initiative consistent essentiellement à : fournir en ligne et au moyen d'échanges par courrier électronique, des informations et des mises à jour sur les recherches et les méthodes de recherche en matière de violence sexuelle; identifier les lacunes dans les connaissances de base; et promouvoir la recherche sur la violence sexuelle en fournissant des informations sur les bailleurs de fonds, en facilitant les contacts entre les chercheurs de différentes contrées du globe et en appuyant les demandes de proposition concernant des domaines clefs de recherche susceptibles de faire avancer les connaissances sur la violence sexuelle et d'éclairer les interventions.

27. L'OMS a aussi engagé de nombreux partenariats en matière de la prévention de la violence, notamment avec l'Alliance pour la prévention de la violence (réseau constitué de gouvernements des États membres de l'OMS, d'organisations non gouvernementales, d'associations locales et d'organismes privés internationaux et intergouvernementaux œuvrant pour prévenir la violence), le Conseil de l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement sur la collaboration des Nations Unies pour la prévention de la violence interpersonnelle et le Programme de prévention de la violence armée.

4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

28. En 2002, la FAO a lancé, en collaboration avec l'UNESCO, un partenariat phare sur l'Éducation pour les populations rurales, dans le cadre du programme Éducation pour tous et du suivi du Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) et à la suite duquel le programme a été lancé. L'initiative vise à utiliser l'éducation comme moyen de renforcer le pouvoir d'action des populations rurales et de leur permettre d'être des acteurs de développement pleinement intégrés et, partant, moins tentés de s'engager dans des conflits et plus aptes à s'en relever. Au nombre des activités entreprises dans ce cadre figure une étude d'évaluation des mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de l'éducation pour les populations rurales. Cette étude a abouti à la

publication d'un ouvrage intitulé : « Education for Rural Development: Towards New Policy Responses » (L'éducation pour le développement rural : adopter de nouveaux comportements); à des concertations sur l'action à mener et sur les projets opérationnels concernant l'éducation pour les populations rurales; le renforcement des capacités nationales pour aider les pouvoirs publics à promouvoir ces projets aux niveaux national et régional; et l'établissement de nouveaux partenariats entre les ministères de l'éducation et de l'agriculture, ainsi qu'entre les organismes publics, la société civile et les donateurs.

5. Université pour la paix

29. En 2001, le Conseil de l'Université pour la paix a approuvé un programme quinquennal de relance de l'université, qui vise quatre objectifs, à savoir : élaborer un programme d'enseignement universitaire et le diffuser au moyen de techniques de pointe; constituer une masse critique d'étudiants et de facultés au siège de l'Université; élargir les activités de l'Université aux principales régions du monde; et établir une structure financière et de gestion solide.

30. À ce propos, le nouveau programme de préparation à la maîtrise lancé en 2001 au campus de San José (Costa Rica) a été étendu, en août 2004, à six options, que sont : le droit international et les droits de l'homme; le droit international et le règlement des différends; les ressources naturelles et le développement durable (cette option est offerte dans le cadre d'un double programme de diplômes, créé en partenariat avec l'American University de Washington); les femmes et la consolidation de la paix; les études internationales sur la paix; et la paix et l'éducation. Un autre programme à part entière de maîtrise portant sur la sécurité de l'environnement et la paix – question d'importance vitale au XXI^e siècle – démarrera en août 2005.

31. L'Université produit et diffuse à l'échelle de la planète des supports pédagogiques – dont des cours spécialisés, des modules d'enseignement individualisés et, à terme, des programmes de troisième cycle – en utilisant des technologies de pointe. Le Centre on Education and information technologies, établissement spécialisé créé au siège de l'Université, élabore actuellement des programmes sur la diffusion de supports pédagogiques et l'éducation à distance « UPEACE GlobalEd ». L'Université pour la paix vise, dans ce domaine, à développer la teneur de ses programmes ainsi que la méthodologie, les réseaux et les partenariats internationaux qui permettent de transmettre aux universités partenaires et aux individus de par les pays en développement, des connaissances et compétences en matière d'éducation pour la paix.

6. Université des Nations Unies

32. L'Université des Nations Unies (UNU) a lancé deux grands projets de recherche consacrés exclusivement à la Décennie internationale et destinés essentiellement à mieux faire comprendre les effets des conflits armés sur les enfants et les difficultés que pose en conséquence l'amélioration de leur situation. Dans le cadre de ces projets, la démarche de l'UNU consiste à voir dans les enfants plus des acteurs que des victimes et à mettre l'accent sur la nécessité d'une analyse axée sur la sécurité humaine en plus de la traditionnelle promotion des droits de l'enfant. Le programme de recherche adopté par la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, tenue au Canada, visait surtout, d'une part, à identifier

et à combler les principales lacunes dans les connaissances en ce qui concerne l'étendue des conflits armés, leur nature et leurs effets sur les enfants, et d'autre part, à relier les travaux des chercheurs et des praticiens. Le projet « Interact – Children in Armed Conflict », lancé en 2001, comprend un volet recherche appliquée sur les questions de sécurité et traite du problème des enfants soldats en Afrique en s'appuyant sur une enquête relative à ce problème, sur une autre enquête concernant la façon dont le personnel militaire perçoit les enfants soldats, ainsi que sur une recherche sur la situation tragique des filles combattantes, et en mettant au point un module de formation pour les forces internationales et régionales de maintien de la paix sur la façon de traiter les enfants soldats.

B. Niveau national

33. Vingt-six commissions nationales de l'UNESCO, représentant toutes les régions du globe, ont répondu aux questionnaires et 42 organisations de la société civile, régionales ou nationales, ont apporté leur concours à l'élaboration du rapport.

34. On trouvera ici une synthèse des principaux domaines où une action a été menée ainsi que des progrès qui ont été réalisés et des obstacles qui ont été rencontrés dans la promotion d'une culture de la paix, tels qu'ils ont été communiqués dans les réponses aux questionnaires.

1. Organismes d'exécution

35. Dans la plupart des pays, l'organisme chargé de coordonner les activités en faveur d'une culture de la paix au niveau du pays est la commission nationale de l'UNESCO. Les commissions nationales coordonnent leur action avec les bureaux extérieurs et collaborent avec la société civile et les intervenants non gouvernementaux pour réaliser les objectifs de la Décennie. Dans plusieurs pays, ce sont des ministères ou des institutions précises qui sont chargés d'appliquer le programme d'action, selon les domaines visés. Dans certains pays, une structure officielle, créée à cet effet, a été chargée de coordonner l'action menée par les organisations et associations non gouvernementales. Un exemple en est le Forum Asie-Pacifique pour la paix, qui rassemble des organisations non gouvernementales actives dans la région de l'Asie et du Pacifique en faveur d'une culture de la paix, en relation étroite avec les commissions nationales de l'UNESCO.

2. Principaux domaines d'action

Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation

36. L'enseignement de la paix est encouragé à l'école et en dehors d'elle. Au niveau institutionnel, les enseignants se sont vu proposer des formations visant à promouvoir la culture de la paix; des programmes universitaires et des projets de recherche ont été mis au point sur des questions relatives aux droits de l'homme, à l'enseignement de la paix et aux études concernant l'égalité des sexes et, dans certains pays, des mesures ont été adoptées au plan national afin d'intégrer une telle éducation dans les matières enseignées. Des directives et des manuels ont également été mis au point ou traduits dans les langues locales et diffusés dans les écoles et les mouvements de jeunesse. Des enseignants ont échangé des informations et des pratiques exemplaires en la matière par le Système des écoles associées de

l'UNESCO. L'éducation artistique se distingue également comme un outil précieux pour faire progresser de tels idéaux et valeurs culturelles.

37. En dehors du milieu scolaire, des activités ont été proposées à des enfants et des jeunes vulnérables. Plusieurs commissions nationales et bureaux extérieurs de l'UNESCO dans les Antilles et en Amérique latine ont par exemple accueilli des jeunes et des enfants vulnérables affectés par des crises dans des écoles, ouvertes le week-end pour l'occasion, où ils ont organisé à leur intention des échanges culturels et leur ont enseigné des valeurs citoyennes, notamment, par des jeux éducatifs. Afin d'impliquer les jeunes dans une action à long terme en faveur d'une culture de la paix, des mouvements de jeunesse ont été créés. Des activités de formation et de renforcement des capacités consacrées à l'exercice de l'autorité, aux droits de l'homme, au règlement et à la transformation des conflits ont également été proposées à des mouvements de jeunesse, à l'armée et à des cadres de mouvements associatifs.

38. Par ailleurs, diverses chaires de l'UNESCO ont été créées dans des domaines se rapportant à la culture de la paix.

Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable

39. Les organismes interrogés ont signalé qu'ils avaient mené des activités visant à combattre la pauvreté et à stimuler le développement économique et social en renforçant le potentiel des organisations de terrain, l'aide aux femmes en milieu rural et la formation technique et professionnelle. Parmi leurs activités, ils citent la collaboration avec les collectivités rurales pour protéger l'environnement par la création d'activités lucratives; l'amélioration de l'accès aux services de base dans l'éducation, la santé et l'alimentation des familles vivant dans l'indigence; la formation de professionnels aux droits de l'homme et à la vie politique démocratique; la mise au point de mécanismes non classiques de règlement des conflits, l'élaboration de politiques pour la promotion de la femme et l'égalité entre hommes et femmes et de politiques visant à faire reconnaître l'apport des communautés autochtones à la diversité culturelle.

Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme et à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes

40. Dans le cadre de la promotion des droits de l'homme en Asie et dans le Pacifique, des études ont été entamées en Asie centrale dans lesquelles ont été examinés l'application des instruments internationaux relatifs à ces questions ainsi que les mécanismes qui permettraient d'améliorer la situation.

41. Parmi les activités visant la défense des droits des enfants et des femmes, on retiendra que des politiques et des plans nationaux ont été adoptés en faveur de l'intégration de la lutte contre le sexisme dans les plans de développement et du renforcement de la participation des femmes aux décisions. Des ministères ou des institutions spécifiques ont été chargés des questions relatives à la protection de ces droits et à la réforme du code de la famille et des structures ont été mises en place aux échelons national et régional en faveur de la protection des enfants contre la traite et l'exploitation sexuelle. En Asie et dans le Pacifique, dans le cadre de projets portant sur le rôle des garçons et des hommes dans la promotion de l'égalité entre les sexes et sur les problèmes provoqués par des pratiques telles que l'enlèvement des fiancées, des stages ont été organisés à l'intention des jeunes gens.

42. Concernant la protection des enfants contre la maltraitance et l'abandon, un certain nombre d'activités ont été réalisées telles que des ateliers de formation à l'intention des professionnels de l'éducation; des principes concernant la protection de l'enfance ont été intégrés dans les matières enseignées aux enfants; des systèmes de prévention et de détection précoce ont été mis en place; des études ont été consacrées au phénomène de la violence à l'école et un manuel a été élaboré sur la protection des enfants contre la violence. Enfin, l'opinion a été sensibilisée par la diffusion de messages traduits dans plusieurs langues.

Mesures visant à favoriser la participation démocratique

43. Parmi les mesures visant à favoriser la participation démocratique, on retiendra les conseils donnés aux pays en transition sur des méthodes visant à faciliter l'organisation d'élections démocratiques et les encourageant à utiliser les radios locales pour stimuler la participation démocratique.

Mesures visant à faire avancer la compréhension, la tolérance et la solidarité

44. La création d'occasions de dialogue interculturel est un puissant levier qui permet de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la solidarité. À cette fin, des rencontres d'enfants d'origines culturelles ou nationales diverses ont été organisées dans le cadre de festivals artistiques; des jeunes ont été formés à la tolérance et au règlement de conflits par d'autres jeunes; une étude a été lancée visant à faire comprendre le concept du patrimoine mondial et des conférences régionales et nationales ont été organisées sur le rôle des femmes dans le dialogue interculturel et leur contribution à une culture de la paix.

45. Dans les réponses, on a souligné à plusieurs reprises qu'une attention particulière avait été portée à la mise en œuvre de programmes généraux visant à prévenir la violence, ciblés sur différents publics, tels que les jeunes, les familles et les fonctionnaires de l'État. Des programmes ont sensibilisé la population aux problèmes que pose la violence familiale et juvénile, des recherches et des études ont été entreprises dans ces domaines et enfin, des structures spécifiques ont été créées pour conseiller les autorités publiques dans ces matières et surveiller la mise en œuvre des mesures prises.

Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances

46. Au nombre des activités visant la sensibilisation du public à une culture de la paix, on retiendra des marches, des concerts, des séminaires, les campagnes pour le Manifeste 2000, des rassemblements interculturels et interreligieux, des expositions et des publications, des œuvres de peinture et de photographie, des compétitions sportives, des émissions de télévision et de radio et, enfin, la traduction et la diffusion du programme d'action dans les langues locales et d'autres actions destinées à intéresser davantage le grand public aux activités menées dans ce cadre.

47. Afin de soutenir la libre circulation de l'information et des connaissances en faveur d'une culture de la paix, des activités ont été entreprises pour contribuer à la mise en place de services d'émissions radiophoniques publiques.

48. Dans les États arabes, des séminaires réunissant à part égale des hommes et des femmes ont été organisés en collaboration avec le Haut Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement; y ont été traitées des questions relatives à une culture de la paix, dont le rôle des médias dans la défense des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le rôle de la société civile.

Actions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales

49. Dans des zones dévastées par des conflits de longue durée, des projets ont été entrepris afin de restaurer la cohésion sociale, aider les anciens combattants à se réinsérer dans la société civile et offrir des possibilités de dialogue interculturel aux communautés locales.

50. Dans des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, on a observé que les autorités avaient une approche globale et transdisciplinaire visant à restaurer la paix, correspondant bien aux critères qui définissent la culture de la paix.

3. Progrès réalisés

51. S'agissant des progrès réalisés en faveur de l'avènement d'une culture de la paix, la scolarisation des enfants a progressé, essentiellement parce que les parents, et notamment les mères, comprennent mieux que leurs enfants doivent avoir une éducation de base; les infrastructures et les services médicaux ont été améliorés; les institutions publiques se sont plus investies dans les activités en faveur d'une culture de la paix et les citoyens ont participé davantage aux consultations électorales. La plus grande participation des femmes aux décisions locales et nationales a aussi été citée parmi les indicateurs des progrès accomplis.

52. Au niveau mondial, la société civile se soucie de plus en plus des questions relatives à une culture de la paix et au règlement pacifique des conflits. Le fait que l'expression « culture de la paix » est à présent utilisée largement signifie que le concept qu'elle recouvre est largement accepté par de nombreux acteurs. De même, le rôle essentiel que jouent les femmes dans la création d'une culture de la paix ressort de plus en plus clairement.

53. Les commissions nationales interrogées ont également mentionné un changement des mentalités et des attitudes. Dans les pays sortant d'un conflit, on constate une réduction notable de la violence et les anciens combattants se réinsèrent mieux dans la société civile. La participation des enfants des rues aux conflits violents a également diminué et la consommation de drogues a baissé chez ceux qui bénéficient de projets d'organisations non gouvernementales encourageant une culture de la paix. On a également constaté un éveil des jeunes aux préoccupations sociales et environnementales ainsi que des changements d'attitude chez les enseignants et les enfants qui bénéficient de programmes d'éducation à la paix et de règlement des conflits.

54. Dans certains pays, de nouveaux mécanismes ont été mis en place pour protéger les droits de l'homme. Là où les mécanismes de coordination existent, on a souligné que les activités menées dans le cadre de la Décennie ont permis la collaboration entre organisations issues d'horizons divers et ont contribué à créer et renforcer les réseaux et les partenariats, y compris entre les intervenants non gouvernementaux et les autorités locales. Ces synergies ont stimulé la création de nouveaux outils et méthodes éducatives. La prise de conscience accrue de toutes les

parties intéressées a suscité une volonté politique en faveur de la paix et permis que les organisations de la société civile, travaillant en coopération avec les autorités, soient reconnues comme vecteurs potentiels d'une évolution profonde.

4. Obstacles à surmonter et besoins à satisfaire

55. Il a été indiqué qu'il faut mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux, créer des mécanismes de coordination nationale et internationale, mieux surveiller les activités menées par les divers acteurs (institutions publiques, organisations non gouvernementales, organisations internationales et organismes des Nations Unies) et, enfin, qu'il faut améliorer la communication et mieux diffuser les informations concernant la Décennie à tous les niveaux.

56. Parmi les autres obstacles cités, il y a également le désintérêt et l'absence de soutien politique de la part des autorités nationales et internationales ainsi que des médias, le manque de ressources humaines, financières et matérielles, la pauvreté, le fossé qui sépare les hommes et les femmes concernant l'accès à l'éducation, le VIH/sida, le chômage, l'analphabétisme, les croyances traditionnelles et religieuses et, enfin, l'absence de volonté politique.

57. Dans l'optique d'une culture de la paix, la combinaison cohérente de tous ces aspects est perçue comme une difficulté supplémentaire pour les dirigeants locaux et nationaux soucieux d'appliquer cette approche et d'en surveiller les progrès.

58. Une meilleure formation au règlement des conflits et la conception de méthodes appropriées d'intervention sur des questions concernant la culture de la paix et les droits de l'homme ainsi que de meilleurs mécanismes de communication et d'information au niveau national ont également été cités comme des domaines où des progrès s'imposent. On a fait observer qu'il faudrait étendre les activités éducatives en faveur d'une paix durable et faire participer davantage les médias à la promotion d'une telle culture. Certains ont déclaré qu'il faudrait s'attacher davantage à des questions telles que le travail des enfants, l'éducation des filles et la lutte contre les formes modernes d'esclavage.

59. Par ailleurs, l'instabilité politique et la complexité de la violence ont été citées à plusieurs reprises parmi les obstacles à surmonter. La situation de paix fragile qui règne en Afrique de l'Ouest a poussé des populations de pays en guerre vers des régions plus paisibles mais déjà peuplées et cette situation a augmenté à son tour l'instabilité dans des zones qui n'étaient jusqu'alors pas affectées par des conflits. Dans la région arabe, les principaux obstacles à surmonter qui ont été cités sont l'instabilité qui affecte de longue date le Moyen-Orient, les atteintes aux droits de l'homme et la lenteur constatée dans l'adoption de réformes dans cette région.

C. Organisations non gouvernementales internationales

60. Trente-six organisations non gouvernementales internationales ont répondu au questionnaire. Compte tenu de la diversité et de la quantité des activités mises en œuvre par ces organisations, il n'est pas possible d'en rendre compte en détail dans le cadre du présent rapport, qui se veut synthétique.

61. L'une des caractéristiques fondamentales de l'action menée par les organisations non gouvernementales internationales est qu'étant généralement représentées dans plusieurs pays, elles ont la capacité de mettre en place des réseaux

et donc d'atteindre un nombre important de personnes très diverses. Les réponses données font état des efforts déployés par ces organisations pour informer le grand public et sensibiliser les populations sur les différentes dimensions d'une culture de la paix.

62. Une place importante a été réservée à l'éducation en tant que véhicule pour la diffusion des valeurs et principes inhérents à une culture de la paix. Dans ce domaine, l'action est menée tant dans le cadre scolaire traditionnel qu'en dehors, dans les formes d'éducation parallèle. L'enseignement dispensé est axé sur les valeurs et la citoyenneté, la diversité culturelle (par l'apprentissage des langues, par exemple) et la création de systèmes éducatifs démocratiques. Dans le cadre scolaire traditionnel, cet enseignement est inscrit à tous les niveaux, depuis l'enseignement préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Au niveau universitaire, différents programmes de recherche et d'études ont été mis sur pied sur des sujets en rapport avec la culture de la paix. Hors du cadre scolaire, plusieurs organisations ont mis au point des programmes de formation sur le règlement des conflits par la non-violence, destinés aux jeunes.

63. Pour favoriser la contribution des femmes au règlement des conflits et à la promotion de la paix, des organisations se sont associées à l'action de plaidoyer menée en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à l'élaboration de programmes s'y rapportant.

64. Le respect de la diversité culturelle et la compréhension mutuelle ont été encouragés au moyen d'initiatives en faveur du dialogue entre cultures et entre religions, la mise au point de programmes interculturels visant à faciliter les échanges, et des activités de promotion des apports culturels des populations autochtones pour la société.

65. Afin de favoriser l'instauration d'une paix durable, les organisations ont mis au point des programmes d'activités rémunératrices pour les groupes de population vulnérables (femmes, jeunes défavorisés ou marginalisés, populations rurales), et elles ont mené des activités de plaidoyer en faveur des droits de l'homme (y compris ceux des femmes et des enfants).

1. Progrès accomplis

66. Bon nombre de réponses ont fait état d'une meilleure prise de conscience par le public des questions ayant trait à la culture de la paix et, plus précisément, à celles de l'égalité entre hommes et femmes, de l'environnement et des droits de l'homme (y compris les droits économiques et sociaux), et de la prévention de la violence. La démarche intégrée préconisée dans le plan d'action de l'ONU s'est avérée particulièrement efficace pour remédier aux situations des pays qui sortent d'un conflit. Les autres progrès dégagés ont trait à la place accordée par les systèmes éducatifs nationaux au règlement des conflits, à la prévention de la violence et à l'élaboration de nouvelles méthodologies et démarches pédagogiques.

2. Obstacles et besoins recensés

67. Globalement, la situation actuelle sur le plan international a été signalée comme faisant considérablement obstacle à la réalisation d'une culture de la paix. Depuis 2001, les questions de sécurité ont supplanté, à la tête des préoccupations

politiques internationales, celles qui concernent la consolidation de la paix. Par ailleurs, la pauvreté et l'exclusion sociale ont été citées dans un grand nombre de réponses comme constituant des obstacles majeurs à l'instauration d'une paix durable.

68. Le manque de ressources humaines et financières, de volonté politique, de soutien international et gouvernemental (y compris de la part du système des Nations Unies) et d'intérêt de la part des médias a été signalé comme faisant grandement obstacle à la réalisation de la paix.

69. Les organisations non gouvernementales internationales ont mis en avant la nécessité de mieux former les artisans de la paix aux échelons national et international, de faire davantage participer les médias à la promotion d'une culture de la paix, de mieux coordonner les organisations non gouvernementales entre elles et de mettre au point des outils de communication pour la promotion des idées et des principes associés à une culture de la paix, en particulier auprès des jeunes.

III. Conclusions et recommandations

70. Pour maintenir la visibilité et l'élan existants pendant les années qui séparent la mi-parcours de la Décennie de son terme, il faudrait promouvoir un cadre global visant à intégrer les différents objectifs de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix, qui permettrait de :

- **Mettre au point des mécanismes de coordination aux niveaux international, régional et national en vue de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes, à savoir les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales;**
- **Organiser des manifestations aux niveaux national, régional ou international pour faire connaître les objectifs de la Décennie;**
- **Mobiliser les ressources humaines et matérielles à tous les niveaux pour la conduite d'activités favorisant les différentes dimensions d'une culture de la paix;**
- **Renforcer plus explicitement les liens avec d'autres décennies ou années internationales telles que la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2010) ou les objectifs du Millénaire pour le développement;**
- **Mettre au point les outils de communication et d'information permettant aux participants de prolonger l'élan mondial imprimé au début de la Décennie et à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix, en ayant recours aux technologies de l'information et des communications pour véhiculer l'information;**
- **Encourager les médias de masse aux niveaux international et national à soutenir la campagne mondiale en faveur d'une culture de la paix.**

Annexe

Résumé du rapport de la fondation Cultura de Paz sur la contribution des organisations de la société civile à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010

Le résumé figurant dans la présente annexe a été établi par le Secrétariat de l'ONU. Il met l'accent sur plusieurs recommandations figurant dans des rapports d'organisations de la société civile tels que le rapport de la fondation Cultura de Paz sur l'apport des organisations de la société civile à mi-parcours de la Décennie.

Ce rapport a été établi à partir des réponses apportées par plus de 700 organisations de la société civile de plus de 100 pays à un questionnaire que la fondation a élaboré conformément à l'invitation faite par l'Assemblée générale au paragraphe 10 de sa résolution 59/143, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ».

Dans le questionnaire de la fondation, il était demandé aux organisations si elles avaient observé des progrès dans l'instauration d'une culture de la non-violence et de la paix au cours de la première moitié de la Décennie et quels étaient les principaux obstacles à ces progrès. Elles étaient également invitées à fournir des avis au Secrétaire général et à l'Assemblée générale quant aux moyens de promouvoir une culture de la non-violence et de la paix au cours de la deuxième moitié de la Décennie.

Toutes les données fournies par les organisations participantes, qui représentent plus de 3 000 pages et 500 photographies, peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante : <http://decade-culture-of-peace.org>. Les recommandations ci-après sont fondées sur les contributions des organisations de la société civile telles qu'elles sont énumérées aux pages 17 à 20 du présent rapport.

Recommandations

- Tous les ans, la Journée internationale de la paix permet de mesurer les progrès accomplis dans l'édification d'une culture de paix pour toutes les nations et tous les peuples. Il est proposé, à l'appui de cet objectif, de convoquer à nouveau le Groupe directeur de la Journée internationale de la paix, qui a été constitué à la demande du Secrétaire général. Il est également proposé de promouvoir une culture de paix tout au long de la semaine de la Journée internationale, qui pourrait être intitulée « Semaine pour une culture de paix ». La proclamation par l'Assemblée générale de cette semaine, qui compléterait la Journée internationale, faciliterait la promotion d'une culture de paix.
- L'année 2010 devrait être proclamée « Année internationale de la réconciliation ».

Éducation

- Renforcer la collaboration avec les ONG spécialisées dans l'éducation dans le domaine de la paix et demander aux ministères nationaux de l'éducation d'incorporer l'éducation dans le domaine de la paix dans les programmes d'enseignement et d'en faire un élément obligatoire de la formation des enseignants (formation avant emploi et en cours d'emploi et formation professionnelle continue). Les organisations spécialisées de l'ONU dont l'éducation fait partie du mandat, telles que l'UNESCO, l'UNICEF et le PNUD, devraient élargir leurs programmes de manière qu'ils traitent de l'éducation dans le domaine de la paix et des méthodes à adopter en la matière.
- Promouvoir l'éducation dans le domaine de la paix à tous les niveaux de l'éducation, en particulier au moyen d'échanges culturels et d'activités de bénévolat pour les jeunes.

Droits de l'homme

- Renforcer les mécanismes de suivi des droits de l'homme dans les États Membres.

Développement durable

- On ne peut édifier une culture de paix que si l'on fait reculer sensiblement la pauvreté au niveau local, car cela seul permet d'éliminer des causes de la violence telles que l'ignorance et la pauvreté.

Participation démocratique

- La promotion d'une culture de paix au cours des cinq prochaines années devrait être liée au développement local et à l'instauration d'une démocratie réelle dans tous les pays d'Afrique. C'est un fait bien établi que la démocratie véritable donne naissance à l'état de droit parce qu'elle est au service des populations et qu'il n'y a de ce fait plus de troubles civils ni de guerres.

Égalité des femmes

- Il faudrait aider davantage les organisations et associations de femmes pour qu'elles puissent disposer de moyens de communication efficaces et modernes. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et régionales souffrent beaucoup de manquer de ces moyens. Il est indispensable que des moyens de communication modernes soient rendus accessibles à toutes les organisations qui luttent pour améliorer les conditions de vie des femmes et des populations africaines.

Compréhension, tolérance et solidarité

- Faire en sorte que toutes les collectivités religieuses engagent un dialogue interne et un dialogue interconfessionnel. En particulier, l'UNESCO devrait parrainer une commission mondiale du dialogue interconfessionnel qui aurait pour but d'édifier une culture de paix, de promouvoir l'éducation dans le domaine de la paix et de mettre en œuvre des projets d'enseignement et de formation des enseignants visant à incorporer le dialogue interconfessionnel et l'apport des traditions religieuses et spirituelles dans la recherche d'une solution non violente et durable aux conflits et à la violence.

Libre circulation de l'information et des connaissances

- Inviter les organisations nationales et régionales à échanger des données d'expérience sur les cultures de paix et donner aux groupes locaux les moyens de promouvoir la paix. Des méthodes de travail adaptées aux pays du Sud devraient être élaborées pour que de telles rencontres puissent se tenir.
- Mettre ouvertement sur pied une campagne en faveur d'une culture de paix avec les médias, les chaînes de télévision, les magazines et l'industrie du cinéma, qui contribuent fortement à propager la culture de la violence.

Paix et sécurité internationales

- Redoubler d'effort pour réduire la fabrication d'armes et de munitions.
 - Adapter le Traité sur la non-prolifération nucléaire au XXI^e siècle afin qu'il permette de faire face aux menaces auxquelles nous sommes confrontés. La prévention de l'élaboration d'armes nucléaires dans les États qui n'en sont pas dotés doit être clairement liée à l'élimination systématique de ces armes dans les États qui en sont déjà dotés.
 - Créer une agence de médiation des Nations Unies, forte de plusieurs milliers de professionnels, sur le modèle d'autres organisations internationales, qui pourrait déceler les conflits naissants et aider à les désamorcer avant qu'ils ne dégénèrent en guerres.
-